

de croix et posées sur le bas ventre; deux coussins lui soulèvent un peu la tête; une couverture, placée au-dessous d'elle et portant les armoiries de la famille Cajétan, laisse échapper, naturellement et avec grâce, ses plis onduleux sur le devant du monument. Où sont ici, nous le demandons, les marques de l'ambition dont le propre est de chercher à se survivre jusque dans les objets qui proclament le plus haut notre néant? Lorsque les dévastateurs furent arrivés au tombeau, ils s'arrêtèrent, voulant que la famille Cajétan fût présente à l'ouverture; ce qui eut lieu. Les trois frères Cajétan, Antoine, archevêque de Capoue, Boniface, évêque de Bassano, et Pierre, duc de Sermoneta, y assistèrent avec tous les chanoines de la basilique et d'autres prélats. Le couvercle du tombeau ayant été levé, on trouva un cercueil de bois dans lequel reposaient les ossements du pontife, et qui fut ouvert lui-même, le 26 octobre, jour anniversaire de sa mort. Toutes les personnes présentes furent frappées d'étonnement en voyant que le cadavre n'était nullement corrompu, et que les chairs en étaient encore saines et entières. Le crâne, n'était pas dénudé de sa peau, les membranes des paupières supérieures et inférieures, celles des oreilles étaient intactes, et les joues relevées; à l'exception de deux dents qu'il avait perdues, pendant sa vie, toutes les

autres étaient fortement enchassées dans les mâchoires; le nez et les lèvres portaient seuls des marques d'altération. La physionomie était celle de la sévérité. La longueur de tout le corps était de sept palmes et trois quarts; les mains longues se faisaient remarquer par leur beauté; les ongles avaient poussé, et, à en juger par les nerfs et la couleur bleuâtre des veines qui s'y dessinaient, on eût cru que la vie y circulait encore avec le sang; tous les vêtements étaient entiers et bien conservés; le bord de l'aube se composait d'une riche et merveilleuse broderie à l'or et à la soie, représentant divers sujets tirés de l'Écriture sainte. Nous avons pensé devoir entrer dans ces détails, non que nous regardions comme un prodige la parfaite conservation du corps de Boniface; elle pouvait venir ou de ce que les chairs n'avaient pas été décomposées ni les humeurs viciées par une longue maladie, ou du soin que l'on avait pris de le préserver du contact de l'air, cause principale de la putréfaction; mais nous avons voulu montrer par l'intégrité du crâne et des doigts, par la pose calme et paisible de tout ce cadavre, que paisible aussi avait été le départ de l'âme qui l'avait vivifié.

Les hommes font ordinairement grâce aux tombeaux : leur colère s'y arrête enfin, comme épuisée;



la vengeance y dépose ses armes; car ceux qui y dorment sont devenus quelque chose de sacré, qui rend même le respect et la piété faciles. Mais telles ne furent pas la colère et les vengeances de Philippe. Il avait été frappé du glaive spirituel, non par Cajétan, mais par un souverain pontife, qui, en mourant, avait laissé en héritage à ses successeurs l'obligation de punir, pour faire un exemple, le prince français, violateur des saints droits de l'Église, bruta persécuteur de son chef. La voix terrible de Boniface se taisait; mais le scandale d'Anagni criait vengeance, Philippe voulut étouffer ce cri. Après avoir rejeté sur les agents de sa fureur la responsabilité d'actes qu'il permettait de punir par quelque pénitence spirituelle, il entendit se présenter devant le nouveau pape et le concile, non comme un coupable qui devait être condamné, mais comme un homme blessé dans son honneur et dans ses droits, auquel on devait une juste réparation. Non-seulement, il espéra réussir dans son projet, mais il s'en crut certain à l'arrivée des courriers venus en toute hâte pour lui apprendre la mort de Boniface. Cet événement le transporta d'allégresse. Sans entraves désormais, il se promettait le plus brillant avenir. Mais, si le bruit qui en courut alors n'est pas faux, un évêque de Maurienne, ayant rencontré, par les

Alpes, le messenger qui allait annoncer au Roi l'arrestation du Pape, s'écria, par une inspiration soudaine et divine : — *Hélas! Philippe se réjouira beaucoup à cette nouvelle, mais sa joie sera suivie d'une grande cause de chagrins. Ah! quel jugement retombera sur sa tête et sur celle de ses enfants. Hélas! hélas!* — On verra plus tard qui de l'homme ou de Dieu cette prédiction de l'évêque eut pour auteur<sup>1</sup>.

Les neuf jours d'obsèques étant passés, les cardinaux s'assemblèrent pour élire le nouveau pape. Encore terrifiés des malheurs de Boniface, les esprits se sentaient trop faibles pour tenir les rênes que Boniface avait maniées avec tant de vigueur; les cœurs palpitaient entre la résolution apostolique de continuer l'œuvre du magnanime défunt et les raisonnements de la prudence, qui conseillait de pacifiques concessions. Par la fermeté, on pouvait aller au martyre; par les concessions, on préparait l'asservissement du sacerdoce catholique. Si, par suite des imperfections et des faiblesses de l'humanité, les ambitions s'agitaient dans cette assemblée, elles durent singulièrement être affaiblies par la pensée que celui qui serait choisi pour diriger la barque de

<sup>1</sup> Gio. vill. vill. L. 8. c. 64.



Pierre, aurait à descendre ignominieusement des hauteurs de la dignité pontificale où Boniface s'était si courageusement maintenu, c'est-à-dire à conclure de coupables arrangements avec Philippe, ou à subir les violences de quelque autre Nogaret. Après un jour de conclave, tous les suffrages se réunirent sur le cardinal Nicolas Boccasini, évêque d'Ostie, religieux de Saint-Dominique, qui était d'humble extraction, de mœurs pures, d'une exquise douceur. Nous ne parlerons point longuement de son pontificat, ni de celui qui le suivit; nous ne ferons qu'y emprunter les faits qui se rattachent à l'histoire de Boniface. Nous sommes forcé d'avertir ici le lecteur que nous entrons dans une époque bien différente des temps anciens, et de ceux qui ont été l'objet de notre récit. La fin tragique de Boniface est aussi, comme nous l'avons dit, celle de l'ère glorieuse de la papauté. On ne verra donc plus les rois, comme Henri, Frédéric Barberousse, Mainfroi et Philippe, contenus par la sévérité du commandement, mais ménagés par des arrangements où ils sont placés sur le pied d'une sorte d'égalité. Le pontificat, environné et fortifié de toute la puissance morale du sacerdoce, qui avait d'abord imposé solennellement des lois, va maintenant négocier de pâles traités, dictés par la prudence. On craignait, non le martyr, mais

l'inefficacité des armes spirituelles émoussées par le mépris des peuples, comme si Jésus-Christ, en les mettant aux mains de ses vicaires, n'avait pas pensé à les tremper de telle sorte qu'elles durassent à jamais, comme les besoins de l'Église. Du reste, à la vue de la situation prospère que la politique des gouvernements a faite aux droits et à la liberté de l'Église, on peut facilement juger si la prudence a mieux réussi que la force.

Un des premiers actes de Benoît fut d'élever la voix contre ceux qui avaient pillé le trésor de Boniface et de les menacer de censures. Il chargea Bernard Riardi, son chapelain, de la difficile mission d'en sauver les débris. On sonna les cloches, on alluma les cierges, on fulmina les anathèmes; mais rien ne fit lâcher prise aux déprédateurs<sup>1</sup>. La cause des scandales subsistait toujours; Nogaret parcourait encore les environs d'Anagni, la rage dans le cœur, par suite de la honteuse expulsion de ses Français de cette ville. A la nouvelle de la mort de Boniface, il alla trouver Rinaldo de Supino, dans la ville de Ferentino, essayant de ranimer son courage pour d'autres crimes, et mettant à sa disposition hommes, argent, faveurs royales. Il avait sur le cœur

<sup>1</sup> Rayn. n. 57.



les évènements d'Anagni et voulait à tout prix s'en venger<sup>1</sup>. Cependant un autre messenger de Philippe, le prieur Pierre de Peredo, envoyé en Italie pour soulever les esprits et remplir Rome des plaintes accoutumées contre Boniface, était arrivé dans cette ville un jour avant la mort du pape. A peine Benoît fut-il assis sur le Siège pontifical que Peredo vint gémir, en sa présence et devant les cardinaux, des blessures que l'obstination du pape défunt avait faites à l'Église. Il raconta au nouveau pontife ce qui s'était passé au sein des États-généraux, renouvela les appels au concile et au pape, le pria de convoquer les évêques à Lyon, ou dans tout autre lieu non suspect aux Français, et termina en maudissant la mémoire de Boniface. L'envoyé n'avait point de lettres de créance; Benoît lui répondit qu'on ne pouvait délibérer sur cette affaire en consistoire, et fit même partir d'Italie Nogaret avec la promesse de tout pacifier et de réconcilier la France à l'Église romaine.

Nogaret rentra en France à propos pour donner à Philippe des conseils dont il avait grand besoin. Il n'eût pas été prudent d'attendre que Benoît notifiât au Roi, selon l'usage, son exaltation au pontificat,

<sup>1</sup> Process. p. 474. Apud. Baillet. p. 233.

par l'entremise d'un nonce; car dans le cas, où ce nonce ne serait pas venu, Philippe étant excommunié, Benoît manifestait clairement, par ce seul acte, qu'il confirmait les bulles de Boniface. Il ne valait guères mieux attendre l'arrivée d'un légat, porteur d'arrangements, parce qu'on ne pouvait prévoir de quelles instructions il serait chargé; or, en supposant que Philippe ne les agréât pas, force était de prolonger les hostilités contre le nouveau pape lui-même, dont on attendait de bienveillantes concessions. Ainsi, d'après le conseil de Nogaret, il prévint Benoît en lui députant trois ambassadeurs, Bérard, seigneur de Mercueil, Guillaume du Plessis, seigneur de Vezenobre, et Pierre de Belleperche, chanoine de Chartres, jurisconsulte très-renommé. Ils avaient des pouvoirs très-étendus pour conclure la paix avec le Pape, et une procuration de Philippe pour recevoir l'absolution des censures portées contre le Roi et contre le royaume de France. Nogaret devait les accompagner, mais s'abstenir de prendre part à l'affaire des censures, parce qu'il avait été personnellement frappé d'anathème par Boniface. Mais, soit crainte des parents de Boniface et de l'impression que sa vue aurait pu produire sur le pontife, soit que sa présence fût utile au prince, il resta en France, où il s'occupa de préparer les éléments du



procès que l'on devait y intenter à la mémoire du pontife défunt<sup>1</sup>. Les ambassadeurs partirent : le peuple français les suivit de ses acclamations. « La liberté de leur pays consistait tout entière à ne reconnaître, quant au temporel, personne, excepté Dieu, qui fût supérieur au Roi. Boniface devait être déclaré hérétique, pour avoir été d'un avis contraire; il fallait le traduire devant le concile où présiderait le nouveau pape, et que sa condamnation justifiait la France aux yeux de la postérité. » Les Français cependant pouvaient comprendre combien il leur était avantageux que Philippe n'eût que Dieu au-dessus de lui, en voyant son respect pour leur liberté. Benoît se trouvait dans une position fort embarrassante. C'était un des cardinaux demeurés fidèles à Boniface; la terrible nuit d'Anagni, toujours présente à son esprit, lui rappelait qu'il en coûterait peu à Philippe et à ses ministres de renouveler les horribles violences dont il avait été témoin. Guidé par ces craintes ou par la prudence, il prit le parti d'un accommodement pacifique avec Philippe. Mais, afin que ce dessein ne fût pas considéré comme un manque de courage, et que son indulgence n'eût pas l'apparence de la contrainte, il envoya à Philippe l'absolution des excommunica-

<sup>1</sup> Process. p. 174. Apud. Baillet. p. 239.

tions, avant l'arrivée des ambassadeurs, avant toute demande préalable de ce prince. Un acte que la crainte d'être obligé à quelque chose de pire conseillait fortement, prenait ainsi une apparence de générosité. Le 2 avril, il publia deux écrits, l'un, pour la perpétuelle mémoire du fait, l'autre, adressé à Philippe, par lesquels il levait les censures qui pesaient sur le Roi et sur toute l'Église de France; et cela « pour éviter le scandale, et parce qu'il est « nécessaire de se relâcher un peu de la rigueur, « dans l'intérêt de la multitude<sup>1</sup>. » Il révoqua tous les autres actes de son prédécesseur contre Philippe, accorda de nouveaux privilèges à ce dernier; mais, toujours en excluant formellement de la faveur générale Guillaume de Nogaret, dont l'absolution était réservée au Pape et au Siège apostolique. Benoît voulut même, pour adoucir Philippe, apporter quelques modifications à la constitution *Clericis laicos*, dont il tempéra la pénalité. Elle condamnait solennellement, non-seulement ceux qui, sans la permission du Saint-Siège, exigeaient des subsides du clergé, mais encore ceux qui, sur cette réquisition, consentaient à ces exactions et à la perception des décimes des et autres impôts. Benoît exempta ces derniers de toute peine.

<sup>1</sup> Rayn. 4304. 40.



Les députés dont nous avons parlé plus haut n'étant pas encore arrivés à Rome, ces absolutions et ces pardons furent reçus, au nom du Roi, mais sans procuration, par Guillaume de Chastenay et Hugues de Celles, deux des nombreux agents que Philippe entretenait en Italie pour presser l'affaire du concile, auquel il en voulait appeler. Voyant que les choses marchaient à merveille, ils prirent avec eux un notaire de Rome; et, six jours après la publication de la bulle de pardon, ils allèrent successivement chez dix cardinaux, afin de les disposer à entrer dans les vues du Roi: cinq d'entre eux se montrèrent favorables à la convocation d'un concile, cinq autres déclarèrent s'en tenir à la décision du Pape. Mais Benoît éluda la négociation sur cette requête; il n'avait que trop sacrifié à la paix<sup>1</sup>.

Les envoyés royaux arrivèrent porteurs d'une lettre de Philippe-le-Bel au Pape. Elle était remplie d'un bout à l'autre de félicitations sur son exaltation au pontificat; d'espérances d'injures contre le pontife, son prédécesseur; puis venaient, à l'adresse de Benoît, d'hypocrites et excessifs éloges: il l'appelait un homme en qui brillaient toutes les qualités, un miroir de vertu, un modèle de sainteté, un homme fait selon son cœur, qui ne cherchait point son propre

<sup>1</sup> Baillet. 242. 243.

avantage, mais uniquement la gloire de Dieu, les intérêts de l'Église et la prospérité des affaires chrétiennes en Terre-Sainte. Il se recommandait, lui et toute l'Église gallicane, à sa Sainteté. Nous avons dit que ces éloges étaient hypocrites; en effet, que les espérances de Philippe fussent déçues, et Benoît aurait été pour lui un autre Boniface. L'hypocrisie fut toujours l'arme la plus empoisonnée et la plus dangereuse des usurpateurs<sup>1</sup>. Benoît lui répondit de la manière la plus polie, essayant de ramener, par la douceur, ce prince, contre lequel tous les moyens de rigueur avaient échoué. Passant sous silence Boniface et l'excommunication portée par ce pontife, il lui disait: « Jugez de notre tendresse, par le soin que nous avons eu de vous prévenir en vous donnant ce que vous ne demandiez ni ne faisiez demander l'absolution de toute censure<sup>2</sup>; nous avons accueilli avec joie et avec bienveillance, vos envoyés et vos lettres; et, loin de nous repentir de notre indulgence, nous en sentons l'obligation comme vicaire de ce bon Pasteur, qui laisse, dans le désert, les quatre-vingt-dix-neuf brebis, se met à la recherche de la centième, la place avec allégresse

<sup>1</sup> Rayn. 4304. 8.

<sup>2</sup> « Tibi absenti et non petenti. » — Pagi. Brev. Pom. Rom. Tom. III. p. 553.